

## Préambule

Ce cahier spécial de 4 pages inséré dans *La Calédonie agricole* est la copie d'un document adressé à toutes les formations politiques en lice pour les prochaines élections provinciales.



# Lettre aux futur(e)s élu(e)s du territoire

**S**i l'agriculture et la pêche en Nouvelle-Calédonie ne manquent pas d'atouts, dont d'indéniables capacités de résilience et d'adaptabilité, ces secteurs d'activité doivent composer avec des contraintes qui les fragilisent, nuisent à leur développement et les font souffrir en termes de visibilité à moyen et long terme.

**Une prise de conscience collective est nécessaire. Nous ne pouvons pas occulter des facteurs préoccupants qui sont autant d'enjeux pour les professionnels comme pour le développement du secteur primaire :**

- ▶ le foncier agricole, insuffisamment protégé, recule à un rythme particulièrement inquiétant. Au rythme actuel, la surface agricole utile aura encore diminué de moitié d'ici 20 ans ;
- ▶ l'âge moyen des ressortissants de la Chambre d'agriculture et de la pêche dépasse les 55 ans, avec une proportion non négligeable de ressortissants actifs âgés de plus de 62 ans (33 %), et ce dans un contexte peu facilitateur quant au renouvellement intergénérationnel : prix du foncier, difficulté d'accès à l'emprunt, capacité d'investissement réduite, baisse du pouvoir d'achat, instabilité institutionnelle ;
- ▶ la difficulté à faire émerger une politique agricole et alimentaire à l'échelle du territoire alors qu'une telle initiative est un impératif ;
- ▶ enfin, la baisse constante de la population sur la dernière décennie ne favorise pas la mise en place de filières pérennes, durables et rentables.

Dans un tel contexte, et avec un taux de couverture alimentaire actuel de l'ordre de 20 %, l'objectif de sécurité alimentaire pour la population calédonienne doit être une ambition affirmée. Objectif d'autant plus important que l'instabilité géopolitique mondiale fait peser toujours plus d'incertitudes sur notre capacité à assurer celle-ci, si nous ne disposons pas de capacités productives locales fortes et pérennes.

**Il est donc vital de donner une impulsion forte et coordonnée au secteur primaire qui est, par ailleurs, un des rares à pouvoir créer à la fois des emplois pérennes et de la valeur sur l'ensemble du territoire.**

Avec une stratégie affirmée, déclinée en projets opérationnels accessible sur le site [cap-nc.nc](http://cap-nc.nc), la CAP-NC a engagé une dynamique structurée pour contribuer à répondre à ces enjeux et préoccupations. Toutefois, celle-ci nécessite un portage politique indispensable à la concrétisation de ce volontarisme et de ces ambitions.

Les élus du territoire peuvent désormais s'approprier cette stratégie et l'inscrire dans leurs politiques publiques. Elle traduit une volonté commune de la profession et constitue, à ce titre, un cadre légitime pour nourrir et orienter les politiques publiques. Nous les encourageons à s'en saisir comme d'un cadre de travail partagé, permettant de mieux articuler les priorités du monde professionnel avec les moyens d'action des institutions.

Les actions attendues des décideurs publics pourraient ainsi contribuer à créer les conditions de mise en œuvre de la stratégie portée par la CAP-NC et ses partenaires, tout en apportant des réponses concrètes aux besoins exprimés par les professionnels.

Elles doivent servir des objectifs communs : renforcer la sécurité alimentaire de la Nouvelle-Calédonie, consolider des filières structurées et créatrices de valeur ajoutée, et construire une souveraineté alimentaire durable.

**Ce document vise ainsi à formaliser les attentes de la profession à l'égard des décideurs politiques.**

**Jean-Christophe Niaoutou,**  
président de la CAP-NC





**Les dossiers et enjeux nécessitant un engagement et un soutien politique forts :**

## Outils productifs actuels

Avant de songer au développement, il est crucial de protéger et pérenniser les exploitations et armements actuels fortement fragilisés par les crises successives.

**Ce que les professionnels requièrent des décideurs politiques :**

- ▶ Préserver un outil institutionnel dédié à l'échelle pays, de type Agence rurale, afin d'assurer la continuité des dispositifs au secteur primaire et une gouvernance associant réellement les professionnels aux décisions ;
- ▶ Associer pleinement les professionnels à une gouvernance renouvelée de l'OCEF, pour garantir une régulation efficace des filières viandes et pomme de terre, sécuriser les débouchés commerciaux et renforcer la valorisation des productions locales ;
- ▶ Mettre en place un statut ou un dispositif de reconnaissance des aides familiales (conjoint(e), parents...) intervenant régulièrement sur l'exploitation et les marchés, permettant de valoriser leur expérience, de sécuriser leur place dans l'entreprise et de reconnaître officiellement leur contribution à son fonctionnement ;
- ▶ Exonérer de TGC certains ATF ayant vocation à évoluer rapidement vers un niveau professionnel, et ce sous conditions objectives : investissements productifs, justification d'une production marchande, etc.
- ▶ Réciprocité des normes et concurrence équitable. Il s'agit de faire de la réciprocité des normes de production un levier de soutien à l'agriculture locale, en veillant notamment à ce que les produits importés respectent des exigences comparables à celles imposées aux producteurs calédoniens en matière phytosanitaire.

## Foncier

Le foncier agricole est un bien névralgique pour la souveraineté alimentaire de notre territoire. Sa préservation et son développement sont un enjeu stratégique qui sollicitent un engagement de tous les acteurs concernés et une implication politique forte et pérenne.

**Ce que les professionnels requièrent des décideurs politiques :**

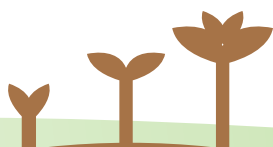
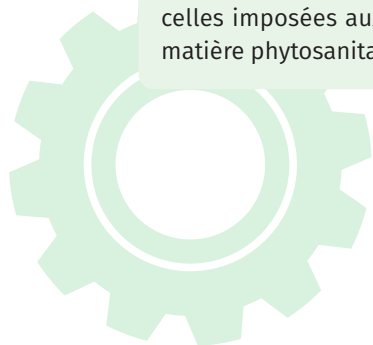
- ▶ La mise en œuvre d'une politique volontariste de protection et de mobilisation du foncier agricole avec des outils juridiques adaptés, afin de préserver les terres productives, d'orienter l'aménagement du territoire et de faciliter l'installation de nouveaux projets au service du développement durable des territoires ;
- ▶ Contribuer à la transformation de l'Adraf en la dotant d'un fonds d'amorçage suffisant (1 Md de francs) pour la préservation du foncier agricole (type SAFER) ;
- ▶ Permettre le développement de projets agricoles sur foncier coutumier à l'aide d'outils juridiques adaptés et concertés avec les autorités coutumières, clarifiant l'accès au foncier, la durée d'exploitation et les droits des exploitants.

## Eau

Avec le foncier, l'eau est le deuxième pilier nécessaire au développement des productions agricoles.

**Ce que les professionnels requièrent des décideurs politiques :**

- ▶ La reconnaissance de l'eau agricole comme un usage prioritaire pour la production locale ;
- ▶ Le fléchage prioritaire du fonds de l'eau vers des projets structurants en lien avec l'eau agricole ;
- ▶ La simplification, le raccourcissement des délais et l'adaptation des procédures administratives de manière à répondre aux réalités du terrain ;
- ▶ La réalisation d'ouvrages structurants à l'échelle du territoire : barrages, retenues collinaires, irrigation innovante ;
- ▶ Un moratoire permettant de prolonger la période transitoire quant à l'application de la loi sur l'eau et la révision des barèmes de prélèvement d'eau pour l'agriculture.



## Transmission / Installation

Le vieillissement de la population agricole s'accroît et vient fragiliser la pérennisation de nombre d'exploitations. La mise en œuvre d'une politique structurée et innovante, englobant les partenaires privés et les institutionnels, pour insuffler un nouveau dynamisme au "couple" « transmission / installation », est une condition *sine qua non* à toute ambition de souveraineté alimentaire.

### **Ce que les professionnels requièrent des décideurs politiques :**

- ▶ La suppression du délai de carence de 2 ans pour accéder aux dispositifs nationaux de défiscalisation au titre de la loi Girardin, application discriminatoire appliquée au secteur agricole ;
- ▶ Une aide à l'installation et au développement sous conditions : filière prioritaire, investissement structurant, modèle coopératif, transformation locale... ;
- ▶ La reconnaissance et l'application des accords interprofessionnels pour garantir des prix concurrentiels et un revenu minimum viable pour les agriculteurs ;
- ▶ La mise en œuvre d'un véritable dispositif de retraite agricole afin de faciliter et sécuriser la transmission des exploitations ;
- ▶ Un accompagnement de l'État pour la création d'un lycée agricole au cœur du bassin productif de La Foa afin de former, en complément des structures existantes (lycée Michel-Rocard, Do Néva), la nouvelle génération d'exploitants et de techniciens.

## Filières d'avenir, diversification et innovation

Soja, cultures fourragères, tubercules, cacao, café, élevage ovin et avicole sont autant de productions pour lesquelles la Nouvelle-Calédonie doit avoir de l'ambition en termes de développement, tant pour contribuer à la sécurité alimentaire des Calédoniens et disposer de solutions résilientes en termes d'alimentation animale, que pour promouvoir des filières de niche à très forte valeur ajoutée.

### **Ce que les professionnels requièrent des décideurs politiques :**

- ▶ Orienter les aides techniques et financières en priorité aux filières innovantes et contributrices à la sécurité alimentaire, en incluant l'augmentation de notre capacité à produire notre matériel végétal et nos ressources génétiques animales (semences, plants, troupeaux reproducteurs...);
- ▶ Le développement des fonds de concours dédiés à la structuration des filières végétales afin de sécuriser des moyens significatifs et pérennes via un financement double (prélèvements sur les importations / contribution producteurs), avec un pilotage professionnel de l'utilisation des fonds.
- ▶ Le territoire doit accompagner la structuration de la filière bois en considérant cette ressource comme une véritable filière économique de long terme, créatrice d'activité, de souveraineté et de valeur en milieu rural. Cela suppose de sécuriser l'accès à la ressource et au foncier, de soutenir le reboisement, la transformation locale, l'organisation des professionnels et la création de valeur ajoutée autour de produits finis répondant aux besoins des marchés locaux.





## Structures coopératives, commercialisation et agro-transformation

Qu'il s'agisse du secteur de la pêche ou des filières animales et végétales, le développement de structures « coopératives » regroupant les professionnels est un vecteur fort tant pour renforcer la capacité de production, d'écoulement et de commercialisation des productions que pour mettre en œuvre l'effort nécessaire de développement de l'agrotransformation permettant d'assurer un report efficace d'une mise à la consommation des productions saisonnières. L'industrie agroalimentaire en devenir serait génératrice d'investissements productifs, d'emplois qualifiés par la formation, de valeur ajoutée et de revenu fiscal. Et ce d'autant plus que la Nouvelle-Calédonie dispose d'un potentiel de production important en haute saison à condition de mieux valoriser les surplus par la transformation locale.

### Ce que les professionnels requièrent des décideurs politiques :

- ▶ Une refonte de la réglementation sur les coopératives ;
- ▶ Un dispositif d'appui au financement nominal de toute coopérative ;
- ▶ Un appui à la contractualisation avec l'aval (restauration collective) ;
- ▶ Une adaptation des procédures administratives aux réalités de terrain pour les porteurs de projet.



**Produire local, nourrir le territoire, créer de la valeur : cette ambition doit désormais devenir une priorité politique partagée !**

## Exportations

Si la sécurité alimentaire des Calédoniens est la priorité, ne manquons pas d'ambition à l'échelle régionale. La Nouvelle-Calédonie ne manque pas de productions de qualité ou à forte valeur ajoutée.

### Ce que les professionnels requièrent des décideurs politiques :

- ▶ Des accord régionaux facilitateurs, notamment dans le cadre d'un projet d'accord de libre-échange Pacifique soutenu par la Fédération des Chambres d'agriculture et de la pêche du Pacifique (FED-CAPP) ;
- ▶ Une ouverture du marché du fret aérien et maritime facilitant l'exportation vers Wallis-et-Futuna et la Polynésie française ;
- ▶ Des certificats sanitaires négociés par anticipation avec les pays dans lesquels des opportunités d'exportation ont été identifiées ;
- ▶ Un appui technico-financier pour prospecter à l'international (salons, foires...).

## Mangeons local !

L'ambition « *Mangeons local !* » est une initiative partagée avec tous ceux qui œuvrent à la sécurité alimentaire du territoire tout en cherchant à créer de la valeur et des emplois. Cette ambition doit trouver sa traduction sur nos marchés, dans le domaine de la restauration et dans les cantines scolaires. Une telle ambition nécessite une politique volontariste et incitatrice.

### Ce que les professionnels requièrent des décideurs politiques :

- ▶ Une loi du pays « EGALIM » incitatrice pour promouvoir l'usage de produits frais locaux dans les cantines ;
- ▶ Une bonification ciblée de l'ordre de +200 francs par repas pour l'achat de produits locaux, qu'ils soient frais ou transformés à partir de productions locales (10 millions de repas par an, c'est plus de 2 milliards reversés dans l'économie calédonienne) ;
- ▶ L'appui au développement d'un marché en zone VKP sur le modèle du marché de Ducos à Nouméa.

